

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit le 15 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, REGIS, ROCA,
Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MAZEAU,
MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etait absente :

Madame MONNEREAU

Monsieur MAZEAU donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 juin 2008 relatif aux élections des Délégués et Suppléants du Conseil Municipal aux élections sénatoriales du 21 septembre 2008 ; ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame MELCHIOR donne lecture du compte-rendu de la séance ordinaire du 27 juin 2008 ; ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MEDINA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Urbanisation du secteur Leucate
- Désignation de délégués supplémentaires à la CCCB
- Nomination d'un correspondant défense
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau gaz
- Fixation du montant de la vacation funéraire
- Travaux de voirie et instauration d'une zone 30 km/h
- Classement de la « Vieille côte » dans la voirie départementale
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau
- Création et renouvellement de postes
- Questions diverses

1/ URBANISATION DU SECTEUR LEUCATE

Monsieur le Maire précise que la discussion se fera en l'absence de Monsieur FEDOU, propriétaire des terrains concernés.

Il rappelle les objectifs énoncés dans le PADD concernant cette zone. Il souligne que la commission d'urbanisme lors de sa dernière réunion a proposé de créer un programme d'ensemble comprenant du pavillonnaire dans la partie basse du terrain et des logements type « Rue de village » dans la partie haute. Un débat s'engage sur la densification de ce terrain.

Le conseil se déclare favorable à l'élaboration d'un cahier des charges qui fixera la densité des constructions et les caractéristiques architecturales.

Il faudra prévoir également le désenclavement des 2 terrains que le propriétaire souhaite urbaniser hors projet et leur accès sur la route départementale.

2/ DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES A LA C.C.C.B.

Les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés portant le nombre de délégués de 3 à 4. C'est pourquoi, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

Titulaire : Monsieur Jacques MAZEAU

Suppléants : Monsieur Henri DAVID (en remplacement de Mr MAZEAU, anciennement suppléant)
Madame Sabine REGIS

3/ NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur OTAL est nommé correspondant défense afin d'assurer la mission d'information des concitoyens aux questions de défense et d'être l'interlocuteur des autorités militaires au niveau départemental.

4/ FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE RESAU GAZ

L'occupation du domaine public par des canalisations, notamment de distribution de gaz, ouvre droit au paiement d'une redevance au profit des gestionnaires du domaine occupé. Il convient de fixer le taux applicable par rapport à un montant plafond déterminé par décret.

La commune compte 11 551 m de réseau exploité par GRDF.

Le conseil décide de fixer le taux à 100%.

5/ DESIGNATION DU MONTANT DE LA VACATION FUNERAIRE

Les interventions des fonctionnaires en charge des opérations funéraires ouvrent droit au versement de vacations.

Le conseil fixe le montant de la vacation à 12 Euros.

6/ TRAVAUX DE VOIRIE ET INSTAURATION D'UNE ZONE A 30 Km/h

Chemin des Bordettes : il a été réalisé des travaux de renforcement de la chaussée (mise en place d'une poutre de rive et reprofilage de la chaussée).

Chemin des Mottes : travaux de reprofilage de chaussée

Rue des Pyrénées : reprise du trottoir côté impair et de caniveau en trois endroits.

Création d'aménagements de sécurité sur la RD 61 (rue Principale) : Afin de sécuriser le centre du village : création d'un plateau traversant et d'un îlot central au virage de l'église, ceci dans le cadre du projet d'instauration d'une zone à 30 km/h.

7/ DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA « VIEILLE COTE » DANS LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Suite aux courriers, faits par les communes de St Genies et de Launaguet, pour solliciter le classement de la Vieille Côte dans la voirie départementale, le Conseil Général a demandé qu'un dossier soit constitué avec les délibérations des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à la condition que la reprise se fasse en l'état.

8/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire commente le rapport établi par le Syndicat des Eaux.

Si la consommation d'eau a chuté de 6% sur l'ensemble des communes rattachées au Syndicat, elle a par contre augmenté de 2 % sur la commune.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, dans leur dernier rapport la société Véolia nous a assuré d'une eau de bonne qualité, peu calcaire. Il ya eu 86 contrôles réalisés.

Le prix de l'eau est de 1.44 Euros le m3 (sans assainissement) ; soit une augmentation de 2.21%.

9/ CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

Monsieur le Maire propose de créer un poste définitif d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour le remplacement de Mme DELCOURT, partie à la retraite.

Le contrat de l'agent assurant l'entretien de l'école maternelle se termine fin octobre. Monsieur le Maire propose son embauche définitive sur un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour 20 heures hebdomadaires.

Le contrat de l'Adjoint Technique qui travaille a la cantine sera renouvelé pour 6 mois.

Créations et renouvellement de postes sont adoptés à l'unanimité.

10/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A SAINT GENIES ANIMATIONS

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 Euros à l'association Saint Genies Animations.

11/ CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE BOULEVARD URBAIN NORD

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine valant SCOT et le Plan de Déplacements Urbains en vigueur ont retenu le principe de réaliser de façon prioritaire un Boulevard Urbain multimodal, support d'un transport en commun en site propre et reliant l'A62 au niveau de l'échangeur de Saint Jory, situé sur la commune de Bruguières au terminus de la ligne B du métro (Borderouge) sur la commune de Toulouse. Le Grand Toulouse mène depuis début 2007 les études dites « préliminaires ». Afin d'informer le public et de l'associer à l'élaboration du projet, le Grand Toulouse a décidé d'organiser une concertation publique sur l'ensemble des communes concernées par le projet.

Les objectifs de la concertation sont principalement : informer le public des études, confirmer l'opportunité du projet, identifier les préoccupations locales et recueillir les avis sur les tracés proposés.

Le Conseil Municipal donne son accord sur les modalités de la concertation.

12/ QUESTIONS DIVERSESBaptême de l'École Élémentaire

La Directrice Mme MASSET, et Mme GAU, institutrice, ont demandé que soit étudiée la possibilité de baptiser l'école élémentaire du nom d'un ancien instituteur de St Genies, mort pour la France en 1916, Félix IVERSEING. La commission communication, consultée sur ce projet, explique sa réticence à associer un évènement tragique à un lieu dédié aux enfants.

Les membres du conseil partagent cette position et se déclarent cependant favorable à un baptême de l'école et suggèrent que les enfants soient étroitement associés au choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée